

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°28/2022

Le **07/04/2022 à 10heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction du Centre Hospitalo-universitaire Ibn Sina, sis, Rue M fedel Charkaoui, Al Irfane, Rabat -Institut, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux **études et contrôle technique des travaux D'aménagement des locaux d'archives du 8ème étage au sein de l'hôpital de Maternité Souissi relevant du CHUIS en deux lots séparés(02).**

Lot N°1 : Etudes techniques et le suivi des travaux d'aménagement des locaux d'archives du 8ème étage au sein de l'hôpital de Maternité Souissi relevant du CHUIS.

Lot N°2 : Contrôle des études techniques et le suivi des travaux d'aménagement des locaux d'archives du 8ème étage au sein de l'hôpital de Maternité Souissi relevant du CHUIS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Achat et des Affaires Générales (DAAG), rue Mfedel Cherkaoui, Al Irfane, Rabat - Institut, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : **www.marchespublics.gov.ma.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3.000,00 DH (Trois mille dirhams TTC) pour chaque lot .

L'estimation des prestations établie par le CHUIS est fixée à la somme de :

Lot n°1 : 288.000,00 DH (Deux cent quatre-vingt-huit mille dirhams TTC).

Lot n°2 : 115.200,00 DH (cent quinze mille deux cents dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 28,29 et 31** du Règlement, du 13/05/2015, fixant les conditions et les formes de passation des marchés du Centre Hospitalier IBN SINA.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau d'Ordre de la Direction du CHUIS,
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et des Affaires Générales de la Direction du CHUIS, sis, Rue Mfedel Charkaoui, Al Irfane, Rabat -Institut,

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

-
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour le lot (01) , Les concurrents sont tenus de produire les certificats d'agrément délivrés par le ministre de l'équipement et du transport dans les domaines (D14 et D15) .

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de ce certificat et doivent produire un dossier technique tel que prévu à l'article 4 du Règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de Consultation.